

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Séchoir et cuve gaz COUTURES sur la commune principale de l'AIOT ROUTE DE CINTRAC 24320 COUTURES.

La référence de votre dossier est A-3-T02EBQJO et concerne une demande de type "une déclaration de cessation d'activité"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 26/06/2023 à 10h50 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de cessation d'activité**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

### Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

## 2 - Déclarant

### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **84201403700019**

Organisme : **ASIO CONSEIL**

Fonction : **PRESIDENT**

### Personne morale

N° SIRET **41008962700013**

Raison sociale **SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE RIBERACOIS**

Forme juridique **Société coopérative agricole**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

### Adresse en France

**16 Avenue Georges Trijoulet**

**24600 RIBERAC**

### Signataire

Qualité : **Directeur**

### Référent

Fonction : **Directeur**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Séchoir et cuve gaz COUTURES**

### 4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

**ROUTE DE CINTRAC**

**24320 COUTURES**

X : 496444

Y : 6474359

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

### 5 - Activité du site

**Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.**

### 6 - Cessation d'activité

[Information concernant la cessation d'activité](#)

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite (ou a exploité par la passé) déjà au moins :

- Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **Non**
- Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **Non**

Date de mise à l'arrêt de l'installation : **01/08/2023**

Il s'agit d'une : **Cessation totale de l'activité**

Parcelles concernées par la cessation d'activité :

- Parcelle 1 : Coutures 24320 ( 000 , ZA , 0029 )

Rubriques des installations classées concernées par la cessation :

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Régime
2910	2910-A-2	Installation de combustion DC Gaz inflammables	
4718	4718-2-b	liquéfiés de catégorie 1 et DC 2	
4320	4320-2	Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables	D

### Mesures prises ou prévues pour assurer la sécurité du site

Evacuation des produits dangereux et gestion des déchets présents sur le site, en précisant le calendrier prévisionnel :

**L'activité de séchage (ex rubrique 2910) a cessé sur le site fin 2022. Le séchoir va être désarmé en coupant l'alimentation électrique et les circuits d'alimentation et de vidange en grains. Le séchoir a été entièrement nettoyé et un cantonnement de poussières va être réalisé. Les poussières de nettoyage du séchoir ont été valorisées en nutrition animale. Suite à l'arrêt de l'activité séchage, la cuve (rubrique 4718) et les canalisations gaz vont être dégazées et démantelées avec remise d'un certificat de dégazage et de démantèlement. La cessation de l'activité de la rubrique 4320 est quant à elle liée à une erreur de rubrique faite au moment de la demande de bénéfice de droits acquis réalisée par la SCAR en 2016 (Preuve de dépôt N°A-6-PY03EP117) : déclaration du stockage de gaz butane sous la rubrique 4320 au lieu de la rubrique 4718. Il n'y a donc pas de déchets liés à cette rubrique.**

Interdictions ou limitations d'accès au site, en précisant le calendrier prévisionnel :

**Aucune - Les autres activités de l'établissement, silo et usine d'aliments, se poursuivent. Le site est clôturé et fermé à clé en l'absence de personnel.**

Suppression des risques d'incendie et d'explosion, en précisant le calendrier prévisionnel :

**Suppression des risques d'incendie et d'explosion, en précisant le calendrier prévisionnel : Les opérations de dégazage et de démantèlement des installations de gaz (cuve et canalisations) vont être réalisées par une entreprise spécialisée (la date d'intervention n'est pas encore connue). Un plan de prévention et un permis de feu vont être établis. Les opérations de nettoyage du séchoir ont été réalisées par le personnel interne après arrêt complet des installations. Le site dispose de moyens de lutte contre l'incendie.**

Surveillance des effets de l'installation sur son environnement, tenant compte d'un diagnostic proportionné aux enjeux, en précisant le calendrier :

**Les grains séchés ne sont pas dangereux pour l'environnement. A cause de sa grande volatilité, le gaz (butane) n'est pas susceptible de générer des pollutions du sol ou de l'eau. Dans l'air, les constituants se diluent rapidement dans l'atmosphère et subissent une photodégradation. Aussi, nous sollicitons une dérogation pour la fourniture de l'attestation prévue à l'article L. 512-12-1 vis-à-vis de la cessation de la rubrique 4718. De même, nous sollicitons une dérogation pour la fourniture de l'attestation prévue à l'article L. 512-12-1 relative à la cessation de la rubrique 4320 car il s'agit uniquement d'une régularisation administrative suite à une erreur de rubrique lors de**

**la déclaration du bénéfice des droits acquis réalisée en 2016 (Preuve de dépôt N°A-6-PY03EP1I7). Dans les faits, il n'y a jamais eu de stockage d'aérosols extrêmement inflammables ou inflammables cat. 1 ou 2 sur le site de Coutures.**

Mesures de gestion ou restrictions d'usage temporaires, en précisant le calendrier :

**Les autres activités de l'établissement, silo et usine d'aliments, se poursuivent. Il n'y a pas de mesures de gestion ou restrictions d'usage.**

Mesures destinées à placer les terrains de l'installation dans un état permettant un usage futur du site comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation :

**Les grains séchés ne sont pas dangereux pour l'environnement. La cuve et les canalisations gaz vont être dégazées et démantelées.**

Autres mesures prises ou prévues pour supprimer les dangers et inconvénients pour les terrains voisins non concernés par la cessation d'activité

**Aucune**

Une attestation de mise en sécurité pour cette cessation d'activité est-elle disponible ? **Non**

### Engagement du déclarant

**Je confirme avoir informé par écrit le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation ainsi que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme**

**Je m'engage à déposer l'attestation de mise en sécurité, compte tenu des rubriques concernées par la cessation d'activité, conformément à l'article R. 512-66-1 du code de l'environnement.**

## 7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

**MandatSCAR.PDF**